

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

*Centre Intercommunal
d'Action Sociale*

Nombre de membres
en exercice : 22
Nombre de membres
présents ou représentés : 18

Date de la convocation :
23 janvier 2026

EXTRAIT n°09
Registre des Délibérations du
Conseil d'Administration
Séance du 02 février 2026

L'An deux mille vingt six,
le 02 février à 10 heures 00 minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 23 janvier 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

2026-D-8-2-1-09 convention de partenariat ALVA théâtre BALIVERNES

Présents :

Monsieur BENVENUTO Raymond, Madame BOUSSIE Anne-Marie, Madame CLUCHIER Marie Christine, Madame CONTANT Véronique, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame DUJAY-BLARET Janine, Madame ESCUDÉ Vanessa, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Madame MALOSSE Sylvie, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

Procurations :

Monsieur BONGIOVANNI Gérard à Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur CRISTIN Robert à Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Monsieur GROTTTO Serge à Monsieur ZANIN Daniel,

Absents :

Madame BARDOLS Geneviève, Monsieur DUPUY Jean, Madame GAILLARD Elisabeth, Madame PÈRE Catherine,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.13
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : cias@cc-deuxrives.fr

~~2026-D-8-2-1-09~~

Objet : Convention de partenariat entre l'ALVA et la Résidence Balivernes

Service émetteur : Résidence Balivernes

Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS

Dans le cadre du CPOM, la Résidence Balivernes souhaite mettre en place, au titre de l'année 2026, une convention de partenariat avec l'Amicale Laïque Valence d'Agen (ALVA) représentée par sa Présidente, Madame Raymonde BILLA.

La nature des interventions a pour objet le maintien et l'amélioration des capacités physiques des personnes âgées ou en situation de fragilité. Elle vise à repousser les effets de la dépendance et des handicaps liés à la maladie, au vieillissement ou au handicap.

Les interventions consistent en des **cours d'initiation et pratiques théâtrales** aux capacités de chacun et un suivi.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an, du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026, pour une séance d'1 h 30 (dont 30 minutes offertes par l'intervenante), une fois par mois.

Le coût s'élève à **50,00 € de l'heure**.

Une facture sera établie mensuellement et comportera la somme totale due pour le mois en question et pour l'ensemble des prestations souscrites par l'organisateur.

Avant la survenue du terme, les parties effectueront par tout moyen à leur convenance un bilan des actions menées.

AR Prefecture

082-268202967-20260202-2026_D_8_2_1_09-DE

Reçu le 03/02/2026

Publié le 03/02/2026

Compte tenu de ce qui précède,

Le conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président de séance,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE la proposition que ci-dessus
- AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET Président du CIAS ou en son absence Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 02 février 2026



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président du CIAS,

Daniel ZANIN

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 03 FEV. 2026

Affiché sur le panneau des annonces légales le 03 FEV. 2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr